

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	16.

Date de 1^{ère} convocation : 07 avril 2022
Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	<i>Titulaires</i> : BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FERRARI Sandra, GIMENEZ André, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, HUYNH Antoine, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant)</i> : EXERTIER Bruno.
<u>Excusés</u> :	BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), DUMAZ Gérard (pouvoir à C. GOGNY), GALENE Pierre-Damien (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), GINOLLIN Pascal (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), POMMAT Dominique (pouvoir à S. FERRARI), VANIN Gaëtan (pouvoir à R. DUMAZ), FABRE Maryse, HAERINCK Sabrina, TRAHAND Cécile.
<u>Absents</u> :	BRUN Pierre, CAMUS Gilles, GENNARO Alexandre, GONTHIER Gérard, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, MORAND Marc, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas.

FINANCES – BUDGETS PRIMITIFS 2022 *(compétences obligatoires)*

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération 02-22-C du 26 janvier 2022 actant le rapport d'orientations budgétaires 2022 ;
Vu la délibération 03-22-C du 28 février 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril, la vice-présidente chargée des finances, donne lecture des budgets principal-SMSB, nordique-SGR et alpin-SGR, élaborés et arrêtés ce jour.

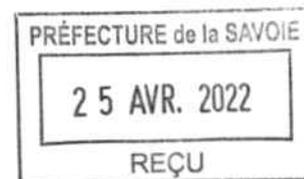
Elle expose au conseil les conditions de préparation des budgets primitifs qui présentent, tant en dépenses qu'en recettes (sections de Fonctionnement/Exploitation et d'Investissement), un total de :

Budget	Fonctionnement	Investissement
PRINCIPAL-SMSB (M14-ttc)	3 037 264 €	3 769 858 €
NORDIQUE-SGR (M4-ttc)	2 113 959 €	4 809 602 €
ALPIN-SGR (M43-ht)	1 728 517 €	1 042 915 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

→ **APPROUVE** les budgets primitifs présentés ci-dessus de l'exercice 2022.

Fait à La Féclaz, le 13 avril 2022



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	22
☞ Pour :	22
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.